



CC du Sud Est Manceau (Siren : 247200421)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Parigné-l'Évêque
Arrondissement	Le Mans
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1993
Date d'effet	28/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Nicolas ROUANET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Rue des Écoles
Distribution spéciale	BP 15
Code postal - Ville	72250 PARIGNE L'EVEQUE
Téléphone	02 43 40 09 98
Fax	02 43 40 18 76
Courriel	communaute.communes@sudestmanceau.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	18 257
-----------------------------	--------

Densité moyenne	102,64
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
72	Brette-les-Pins (217200476)	2 263
72	Challes (217200534)	1 202
72	Changé (217200583)	6 854
72	Parigné-l'Évêque (217202316)	5 449
72	Saint-Mars-d'Outille (217202993)	2 489

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement collectif <i>. Cartes d assainissement des communes . Étude d exploitation des réseaux d assainissement</i> - Assainissement non collectif <i>. Création et gestion d un Service Public d Assainissement Non Collectif, la réhabilitation des dispositifs d assainissement restant de compétence communale.</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer - GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines - Autres actions environnementales <i>compétence optionnelle : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie Compétence facultative : - création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE). - Valorisation de l'espace forestier via l'élaboration d'une charte forestière sur le territoire communautaire et la contribution à la mise en œuvre d'une politique forestière dans le cadre de la charte forestière du territoire.</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>Petite enfance ? enfance - Jeunesse . Actions en faveur de la promotion et du développement des différents modes de garde de la petite enfance (0 ? 3 ans) : - Information et orientation des familles, mise en réseau des modes de gardes disponibles sur le territoire, coordination des acteurs et mise en place d'une cohérence éducative, notamment par la création et la gestion d'un Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants. - Construction, aménagement, entretien, des équipements d'accueil collectif des enfants avant leur scolarisation en maternelle et gestion de ces établissements. - Soutien à la création de Maisons d'Assistants Maternels : Construction, rénovation, aménagement d'un bâtiment communautaire destiné à accueillir cette activité ; Location d'un immeuble adapté à l'accueil de cette activité ; Participation financière auprès de porteurs de projets - Soutien à l'accueil des enfants à domicile et animation d'un réseau d'assistantes maternelles à l'échelle communautaire. . Actions en faveur de l'enfance (3-11 ans) et de la jeunesse (12-18 ans) dans le cadre du temps libre : - Collaboration à l'élaboration d'un projet social, - Financement d'une mission d'animation</i>

globale et de pilotage sur le territoire communautaire, - Organisation d'activités éducatives et de loisirs incluant le transport des personnes vers les lieux d'activités. « Les activités relevant de la compétence de la communauté de communes sont les accueils de loisirs avec ou sans hébergement organisés durant les périodes de vacances scolaires ainsi que les accueils de loisirs sans hébergement organisés en période scolaire les mercredis après-midi pour les communes ayant conservé un rythme scolaire hebdomadaire de 4,5 jours d'école, ou le mercredi toute la journée pour celles ayant opté pour une semaine scolaire de 4 jours ». Participation aux structures et instances locales de coordination gérontologique

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et programmes d'actions définies dans le contrat de ville

- Mise en place et gestion d'un service « emploi-formation professionnelle » : accueil, information, accompagnement des personnes en recherche d'emploi ou de formation . Mise en place d'actions et d'animations en faveur de l'orientation professionnelle et de l'emploi ; partenariat avec les acteurs institutionnels de l'économie, l'emploi et la formation professionnelle . Participation à la Mission Locale de l'Agglomération Mancelle (ou tout autre structure s'y substituant).

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

? Les équipements culturels d'intérêt communautaire sont : ? Une salle de spectacle à créer sur le territoire communautaire ? Les bâtiments accueillant les écoles de musique sur les communes de Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outille, ainsi que tout équipement nouveau spécifique à l'enseignement musical. ? Les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont : ? La salle spécialisée de gymnastique « OURANOS » à Parigné-l'Évêque ? Le skate parc de Changé ? 3 espaces multisports de plein air (city stade) à Challes, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outille ? Un skate parc à Brette-les-Pins ? Un parcours sportif de plein air sur chacune des communes membres ? La salle de pratique des arts martiaux et sports de combat (dojo) « BUDOKAI » sur la commune de Changé. ? Les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire sont les équipements nouveaux à caractère unique.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Enseignement musical . Créer et gérer une école intercommunale de musique. . Soutenir matériellement et/ou financièrement les associations de musiciens pratiquant des activités musicales en accord avec le projet pédagogique de l'école communautaire de musique. . Mener une politique de développement de l'enseignement musical sur le temps scolaire en accord avec les projets d'écoles préélémentaires et élémentaires.

- Activités sportives

Animations culturelles et sportives . Animation de la salle spécialisée en gymnastique « Ouranos », incluant le transport des personnes vers l'équipement . Action de coordination d'une manifestation culturelle et d'une manifestation sportive par an.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale : pour l'exercice de cette compétence la communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Etudes et programmation

Étude sur les transports intercommunaux

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques Gestion et animation d'un Cybercentre Mise en place et gestion d'un système d'information géographique</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>. mise en place et gestion du système d'information géographique (SIG) . Gestion et animation d'un Cybercentre : pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte . Intranet communautaire</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte ayant pour vocation la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Compétence optionnelle : Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
72	Syndicat du bassin versant de l'Huisne Sarthe (200091015)	SM fermé	54 370
72	SM pour le développement numérique (SMIDEN) (257202176)	SM fermé	38 063
72	SM du Pays du Mans (200078426)	SM ouvert	322 966
72	SM "Sarthe Numérique" (257202432)	SM ouvert	574 260
72	Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans - Sarthe (200051944)	Pôle métrop.	353 891
72	SM de la Sarthe pour le Stationnement des Gens du Voyage (257202382)	SM fermé	504 194
72	SM Sarthe Est Aval Unifié (200079440)	SM fermé	323 986
72	Syndicat du bassin de la Sarthe (200017689)	SM fermé	549 860

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)